



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL *DU 26/02/2021*

à 20H00.

Membres	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)
M. le Maire, Michel DHANEUS	X		
Serge BLICQ	X		
Yves LADRIERE	X		
Anabelle DRAOUI	X		
Valérie BAERT-PARENT	X		
Thierry MARTIAL	X		
Marc DUQUENNOY	X		
Jérôme BACRO	X		
Marie-Colette BAERT	X		
Murielle BLAS	X		
Jean-Noël CARLIER	X		
Jacques GILLIOT			X
Jean-Marie LECLERCQ	X		
Henri POTTIEZ			X
Thibaut VEROONE	X		

M. VEROONE : élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 JANVIER 2021 : sa lecture n'a fait l'objet d'aucune remarque.

DELIBERATION RELATIVE A LA PRISE DE LA COMPETENCE MOBILITE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

La loi n°2019 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des communautés de communes, sous réserve que celles-ci délibèrent en ce sens avant le 31 mars 2021. A défaut, la compétence est exercée par la région sur le territoire de la communauté de communes concernée à partir du 1er juillet 2021.

Le Conseil Municipal approuve par 11 voix pour et une abstention.

DELIBERATION DEMANDE D'ADHESION AU SIAVED DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS POUR LA COMPETENCE "GESTION DE LA FONCTION TRI-CONDITIONNEMENT DES EMBALLAGES ET PAPIERS ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES"

La Communauté de Communes assure elle-même la gestion du tri des déchets issus des collectes sélectives sur son territoire au travers d'un marché. La législation impose d'adapter les centres de tri à l'extension des consignes de tri à tous les emballages (dont tous les emballages plastiques) à l'horizon 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (6 voix pour ; 3 voix contre ; 4 abstentions) décide :

- D'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Solesmois au SIAVED pour la seule compétence « gestion de la fonction tri-conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives », comprenant notamment la construction et la gestion d'un centre de tri avec extension des consignes de tri ;
- D'approuver en conséquence le transfert au SIAVED de la compétence seule « gestion de la fonction tri-conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives ».

DELIBERATION DE MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE AU RECLASSEMENT AU 01/01/2017 DE LA CATEGORIE C

Conformément à la réforme du statut des fonctionnaires territoriaux, au 01/01/2017 les effectifs de la commune deviennent :

- ATSEM 1ère classe : ATSEM principal 2ème classe
- Adjoint technique 2ème classe : Adjoint technique
- Adjoint administratif 1ère classe : Adjoint administratif principal 2ème classe.

Adopté à l'unanimité .

PROJET DE DELIBERATION DU TAUX DE PROMOTION DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de fixer le taux de promotion des agents de catégorie C à 100 % dans la Collectivité. Le Conseil valide. Ce projet sera donc envoyé au Centre de Gestion du Nord pour avis dans sa séance du 8 avril prochain.

COMPTE RENDU COMMISSION TRAVAUX DU 13 FEVRIER 2021 : le compte rendu est consultable en Mairie.

Questions diverses :

- Plan de relance : information : M. le Maire informe le Conseil des grandes lignes du plan de relance (bâtiments et voiries).
- Travaux mairie phase 1 : les portes intérieures de la mairie ont été remplacées dans le cadre de la mise en conformité aux personnes à mobilité réduite. La phase 2 prévoit la création d'un nouvel espace sanitaire.
- SIDEC : la commune serait éligible à un enfouissement des lignes. Les travaux peuvent être étalés sur plusieurs années et sont financés en partie par le plan de relance. M. Debarge, Responsable du pôle technique interviendra lors d'un prochain conseil pour en expliquer les modalités.
- Ouvrages d'Art (pont des Harpies) : une étude est finançable pour une restauration du tablier intérieur du pont des Harpies. Un devis ayant été déjà demandé, on peut s'interroger sur l'opportunité d'une nouvelle étude.
- Café point relais / épicerie : une réunion sur l'étude de faisabilité s'est tenue avec l'association co-porteuse du projet. M. le Maire a inscrit le projet à l'éligibilité au fonds leader auprès du Pays du Cambrésis à hauteur de 50 000€ (financement des équipements uniquement). Une pré-étude nous a été remise par l'architecte avec qui une première réunion sera organisée le 5 mars.
- Sécurité des lieux publics : un délégué de la Gendarmerie à la sécurité est venu nous présenter des solutions en terme de vidéosurveillance. Un rapport doit être remis à M. le Maire.
- Ateliers du SCOT : ils se sont déroulés le 18 février avec présentation des différents projets des communes et en phase avec le plan climat territorial du Cambrésis.
- Plan climat Cambrésis / feuille de route C.C.P.S. : ces documents sont disponibles en Mairie et seront envoyés aux membres du conseil qui en feront la demande.

**La séance est levée à 22h00.
DHANEUS Michel, Maire.**